



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

25 août 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 25 août 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL-SHAL N°2017- 84	ARRÊTE 17.08.2017	Arrêté portant modification de l'arrêté n°2016-95 du 21 juillet 2016 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine.	3

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement**

DRIHL Hauts-de-Seine

**ARRÊTE DRIHL-SHAL N°2017- 84 du 17 août 2017
portant modification de l'arrêté n°2016-95 du 21 juillet 2016 fixant la composition de la
commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets
autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L 313-3 et R 313-1 à R313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;

Vu le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté n°2016-95 du 21 juillet 2016 modifiant les arrêtés n°2015-47 du 06 octobre 2015 et n°2015-48 du 20 octobre 2015 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que les membres à voix consultatives mentionnées aux 2.4.2.2, 2.4.2.3 et au 2.4.2.4 de la circulaire n° 2014-287 du 20 octobre 2014 sont désignés pour chaque appel à projets ;

Sur proposition de la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} 2^ob de l'arrêté n°2016-95 du 21 juillet 2016 est modifié comme suit :

Les personnalités qualifiées désignées à chaque appel à projet pour les appels à projets concernant les foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont :

- Madame Charlotte MONTFAJON, conseillère en développement CAF des Hauts-de-Seine.
- Madame Christine ROYER, déléguée générale, association des résidences et foyers des jeunes (ARFJ).

L'article 1^{er} 2^od de l'arrêté n°2016-95 du 21 juillet 2016 est modifié comme suit :

Le personnel des services techniques, comptables ou financiers de l'État est :

- Monsieur Stéphane SALON, inspecteur des finances publiques, DDFIP.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2016-95 du 21 juillet 2016 restent inchangées.

Article 3 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Le préfet des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 17 août 2017

Le préfet des Hauts-de-Seine

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>